

**Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 14 janvier 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
18	18	18

Date de la convocation :
Le 7 janvier 2014

Date d'affichage

Objet de la délibération :

**Création des postes de
Vice-Présidents**

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

À 18h30, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POTELLE.

Présents :

Monsieur POTELLE Jean-Jacques Mesdames HENNION Patricia et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BOILET Daniel, CARVALHO Patrice, CZYZ Alain, DEFOOR Bernard, FERREIRA Olivier, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, KOROLOFF Ludovic, LEBOEUF Jean-Pierre, TASSIN Jackie.

Secrétaire : Madame Corinne TROUVAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU l'article 7.3 des statuts du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise,

Considérant qu'il est souhaitable que chaque secteur géographique défini dans les statuts du SEZEO, hors celui du Président, puisse être représenté par un Vice-Président,

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 4.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide la création de 4 postes de Vice-Présidents.

Précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la

Réception en Sous-Préfecture

le 21/01/2014

Publication le 29/01/2014

Le Président,



Le Président,
Jean-Jacques POTELLE

